



Résumé de l'assemblée communale du jeudi 11 décembre 2014 à 20.00 h au battoir

1. Ouverture de l'assemblée

Il est 20 h lorsque le président des assemblées ouvre la séance. Il remercie les citoyens pour leur présence nombreuse, signe de leur intérêt pour les affaires communales.

Il rappelle le droit de vote en matière communale par la projection des dispositions y relatives sur grand écran.

Un scrutateur est ensuite nommé. Il y a 35 ayants droit.

L'ordre du jour est ensuite présenté par le président des assemblées. Il ne donne lieu à aucune remarque.

2. Budgets 2015

a) *Présentation des budgets (Paulette Bayard et Richard Bart)*

En préambule, Paulette Bayard fait état de quelques considérations sur la situation financière pour cet objet qui intéresse toujours beaucoup les citoyens. Elle relève que les efforts soutenus de la gestion des finances communales doivent se poursuivre afin de maintenir des finances saines. Le budget 2015 présente un léger solde positif de CHF 14'572.-. Les dépenses liées sont très importantes ce qui laisse peu de marge pour la politique communale. La rigueur est indispensable afin de maintenir la quotité à 1.64. Bien que la fortune nette représente une bonne assurance pour l'avenir, il est nécessaire de mettre tout en œuvre pour équilibrer les comptes. Le 4 novembre 2014, le Conseil communal a accepté le budget 2015. Il le recommande à l'assemblée de ce jour.

Le bureau fiduciaire SORESA qui est chargé du contrôle des comptes de notre commune juge également la situation financière très saine, tout en mettant également en exergue l'excellence de la gestion financière. Paulette Bayard remercie le personnel administratif et tout particulièrement Richard Bart. Elle signale encore le passage au modèle de compte harmonisé MCH2 dès le budget 2016. Ce sera un nouveau défi. Le MCH2 devrait constituer un outil de gestion plus performant pour le pouvoir politique et l'administration.

Richard Bart, administrateur des finances, passe ensuite en revue les comptes de fonctionnement du budget 2015. Un dépliant est mis à disposition à l'entrée de la salle montrant la récapitulation du compte de fonctionnement par tâches ainsi que la planification financière de 2015-2019 avec les investissements connus à ce jour. Ce dépliant ne correspond pas aux rubriques qu'il va présenter en détail.

Voici un résumé des points principaux influençant le budget 2015 :

Administration générale : Les frais de maintenance des logiciels sont influencés par l'introduction de la nouvelle comptabilité MCH2 ainsi que l'adaptation de certains formulaires, dont la facture des services industriels.

Service de défense : la commune participera à raison de CHF 29'000.- à l'excédent de charges prévu en 2015. La taxe d'exemption est de 6 % du montant de l'impôt de l'Etat et le montant maximal de CHF 450.00. Le budget des SPP présente un excédent de charges de CHF 53'200.- qui est réparti entre les communes du syndicat. Ces charges découlent des frais de cours, de l'achat du matériel nécessaire et des entretiens et services des véhicules. Les charges induites par l'achat d'un tonne pompe exigé par l'AIB sont toujours importantes. Les subventions de l'AIB budgétées avec CHF 25'000.00 seront moins importantes que les années précédentes, suite à la perte des contributions due à la fusion des communes de Plateau de Diesse.

Enseignement et formation : les charges nettes s'élèvent à CHF 525'650.- dont CHF 28'100.- pour le traitement des enseignants de l'école enfantine, CHF 160'900.- pour l'école primaire et CHF 98'000.- pour

l'école secondaire.

Pour la communauté scolaire du Plateau, le nombre d'enfants est inférieur au budget 2014. Il en résulte une économie d'env. CHF 88'000.- dans les traitements des enseignants. La part aux frais de fonctionnement de la commune de Nods selon la clé de répartition est de CHF 133'600.-. Relevons que ce montant tient compte également des transports scolaires sur le Plateau.

Dans le budget du Collège du district, les positions les plus importantes sont le traitement du personnel enseignant et concierges, secrétariat, fonctions spéciales (une personne indemnisée pour l'orientation professionnelle), les charges sociales, le matériel et moyens d'enseignement, l'entretien des immeubles y compris l'eau, l'énergie et le combustible, les excursions, camps de ski. Le nombre d'enfants est aussi en diminution au collège par rapport au budget 2014. De ce fait, les traitements des enseignants sont budgétés avec CHF 1'402'400.-. Les autres positions sont restées relativement stables.

La quote-part de la commune pour le fonctionnement s'élève selon la clé de répartition à CHF 46'500.-, Pour les traitements des enseignants, un montant de CHF 163'700.- est prévu au budget. Le coût par élève est de CHF 9'140.- pour l'ensemble des frais (fonctionnement et traitement des enseignants).

Culture et loisirs : La commune alloue des subventions à différentes sociétés et associations et pour les promotions civiques. Elle participe également à la distribution du « Courrier / Feuille officielle de La Neuveville » dans tous les ménages à raison de CHF 9'300.00. En collaboration avec la paroisse, la commune organise aussi une sortie annuelle pour les aînés. Les charges nettes s'élèvent à quelque CHF 39'250.- pour 2015.

Prévoyance sociale : Dans ces comptes figurent par exemple notre participation à l'agence AVS estimée à CHF 13'000.-, à la crèche de Prêles avec CHF 6'000.-, au service social régional avec CHF 5'100.-. Nous contribuons aux prestations complémentaires pour un montant de CHF 157'200.- ainsi que notre part à la répartition des charges sociales de CHF 356'600.-. Ce montant, facturé par le Canton, reste stable, comparé au budget 2014.

Trafic : Dans l'ensemble, les charges 2015 nettes sont estimées légèrement en-dessous du budget 2014.

Assainissement : montre un budget déficitaire pour 2015. Les frais d'exploitation du SIEL sont avec CHF 84'800.- au budget. L'attribution au financement spécial maintien de la valeur charge les comptes avec CHF 70'400.- selon les exigences cantonales. Les recettes de la taxe de base et la taxe de consommation ne vont pas changer sensiblement. Si les chiffres se confirment, une réévaluation des taxes s'avèrera nécessaire pour l'avenir.

Déchets : Un nouveau contrat pour le transport et le ramassage des déchets a été conclu. Les taxes par conteneur sont facturées au propriétaire. Après quelques mois d'expérience, les taxes par tonne seront adaptées dès le 01.01.2015, afin de couvrir les frais effectifs pour le transport et l'incinération des déchets.

Forêts communales : les responsables constatent que les prix de vente et la demande pour le bois restent stables. Le marché européen est toujours marqué par le franc suisse fort, ce qui ne permet toujours pas de vendre le bois à son juste prix. Un bénéfice de CHF 32'400.- est prévu. Le chemin forestier des « Bois communs » profitera d'un entretien périodique subventionné par moitié par une contribution cantonale.

Electricité : La restructuration des tarifs électriques n'est pas sans conséquences importantes sur les charges. La libéralisation générale du marché pour tous les consommateurs est prévue pour 2018. Nous devons déjà nous y préparer. La législation nous oblige à mettre en place une comptabilité analytique. Le marché de l'électricité est très mouvementé et nous avons la chance de pouvoir compter sur la compétence des spécialistes de la Sacen SA, pour l'achat du courant, et les membres de la Charte, pour les questions administratives.

Malgré d'importantes charges (entretien des installations, des constructions et immeubles, frais de gestion et d'études, redevances, etc.) le service devrait pouvoir dégager un bénéfice net de l'ordre de CHF 54'600.-.

Impôts : Les prévisions en la matière restent toujours difficiles. Pour le budget 2015, il est prévu des recettes de CHF 1'290'500.- d'impôts sur le revenu des personnes physiques et CHF 71'700.- d'impôt sur la fortune ainsi que CHF 8'000.- d'impôt à la source. La taxe immobilière (1,5 ‰ de la valeur officielle) rapporte environ CHF 151'600.-.

Péréquation financière : Les charges pour la réduction des disparités, prestation complémentaire « nouvelle répartition des tâches » sont estimées à CHF 138'700.-, soit CHF 15'000.- de moins qu'en 2014. Dans les recettes, une contribution du canton de CHF 99'900.- est au budget pour la réduction des disparités et une indemnité de CHF 324'500.- comme prestation complémentaire géo-topographique et socio-démographique (ce calcul est fait par le canton selon la superficie et les routes de la commune et la proportion de personnes au chômage, personnes étrangères et bénéficiaires de prestations complémentaires dans la population résidente).

Patrimoine financier : Le rendement net des bâtiments de la fortune financière, comprenant notamment

l'ancien collège et la maison des instituteurs, l'ancienne administration ainsi que différentes autres locations, est estimé à CHF 86'000.-. Le gain comptable résultant de la vente du dernier terrain à bâtir à Pierre-Grise Est se monte à CHF 84'600.-.

Domaines : Un excédent de recettes de CHF 19'050.- est prévu pour les domaines et pâturages de la commune.

Planification financière – Investissements 2015 à 2019.

Pour 2015, il est prévu d'investir CHF 315'000.-. Ce montant sera utilisé pour le Collège du district (assainissement du chauffage), l'école primaire, les chemins communaux, les candélabres et l'ascenseur du Battoir. Il est important de fixer les priorités, mais malheureusement, elles ne peuvent pas toujours être tenues et des investissements doivent être reportés.

Les dépréciations sont budgétées à CHF 197'750.-. La nouvelle comptabilité MCH2, qui sera introduite dès le budget 2016, aura des conséquences sur nos chiffres. Des changements fondamentaux devront être appliqués dans le cadre des amortissements et de la présentation de nos comptes.

Le futur ne se présente pas forcément sous la couleur « rose », mais pas non plus « noire ». Notre fortune nette, actuellement de CHF 3'413'400.- nous permet, si besoin est, d'absorber un déficit. Le Conseil communal vous présente un budget communal 2015, avec un total de charges de CHF 4'961'733.-. Un bénéfice de CHF 14'572.- est prévu. La quotité d'impôts pour 2015 reste inchangée à 1.64.

L'administrateur des finances conclut en remerciant ses collègues et les membres du Conseil communal pour leur bonne collaboration tout au long de l'année 2014. Il souhaite à tous de Joyeuses fêtes et une bonne année 2015.

La parole est ensuite donnée aux citoyens pour leurs questions dont voici les éléments essentiels :

Un citoyen trouve le budget 2015 très similaire à celui de 2014 et bien que cela ne soit qu'une prévision, il se demande si la commune ne devrait pas se baser sur des chiffres plus exacts. L'administrateur des finances lui indique qu'il prépare le budget en tenant compte de plusieurs éléments dont le budget précédent, mais aussi les deux comptes les plus récents ainsi que les dépenses déjà plus ou moins connues.

La présidente de la communauté scolaire du Plateau de Diesse donne quelques informations sur la communauté scolaire. Suite à la fusion des communes, un groupe de travail planche sur un nouveau règlement d'organisation. Aussi longtemps qu'il n'y a pas de nouveau règlement approuvé, c'est l'ancien qui reste en vigueur. Selon le règlement actuellement en vigueur, la clé de répartition pour les frais se compose de 50% selon le revenu fiscal harmonisé, 25% selon le nombre d'élèves et 25% selon le nombre d'habitants. Le budget 2015 a été établi selon cette clé. La commune de Plateau de Diesse a rejeté le budget, sur recommandation de son conseil communal. Leur calcul interne était basé sur la possibilité d'une nouvelle clé de répartition hypothétique qui n'est pas en vigueur. Ce refus aura pour conséquence que seules les dépenses indispensables au fonctionnement de l'école pourront être consenties. Il est donc possible que des activités telles que le camp de ski, le camp vert doivent être supprimées.

Un citoyen demande si le budget 2015 tient compte du gain immobilier de la vente de la parcelle privée située à l'ouest du quartier de plein-vent. Il lui est répondu que le prix de la vente n'est pas connu et que le gain immobilier figurera dans le compte de la période au cours de laquelle le gain immobilier sera prélevé.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé aux votes des différents budgets.

b) *Approbation du budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse*

Le budget est accepté à l'unanimité.

c) *Approbation du budget de la communauté scolaire du Collège du district*

Le budget est accepté à l'unanimité.

d) *Approbation du budget du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse*

Le budget est accepté à la majorité avec 1 abstention.

e) *Approbation du budget communal 2014; taxe immobilière 1,5 ‰ et la quotité d'impôt 1.64*

Le budget est accepté à la majorité avec 1 abstention.

3. **Zone artisanale – vente de deux parcelles N° 3444 et 3445 de 1328 m2 chacune pour le prix total de CHF 127'488.-, soit CHF 48.-/m2**

a) **Présentation Henri Baumgartner**

Il s'agit de prévoir la vente des deux parcelles pour un projet de petite industrie. Ces parcelles se situent à l'ouest de la nouvelle halle d'affinage. Le prix proposé est de CHF 48.-/m2. Le Conseil communal demande la compétence de passer les actes.

Place ensuite aux questions des citoyens :

Un agriculteur demande ce qu'il advient de la requête de plusieurs agriculteurs qui avaient demandé la création d'un tourne char sur un bout d'une de ces parcelles afin de pouvoir aller en direction de Lignièrès sans devoir traverser le village. Le maire pense qu'il y a peu d'agriculteurs concernés et qu'une autre solution pourra être trouvée. Un ancien maire comprend la demande des agriculteurs mais rappelle que le terrain est en zone artisanale et donc destiné à l'industrie. Il pense qu'une solution pourrait être trouvée sur la place nord de l'ancien télésiège. Un citoyen pense que cette solution ferait perdre des places de parc. L'agriculteur est déçu de ne pas avoir reçu de réponse de la commune. Il est rejoint par un autre citoyen qui trouve que cela met un flou. Le maire reconnaît que c'était une erreur de ne pas donner de réponse. Le président des assemblées rappelle que la planification de la zone artisanale date de plus de 10 ans et qu'à l'époque il n'a jamais été question d'un tourne char. Selon lui, la place nord de l'ancien télésiège pourrait parfaitement régler le problème. Un citoyen pense que la commune devrait régler cela tant que la parcelle n'est pas encore vendue. Un autre constate que c'est une chance d'avoir encore des petites industries au village et que la commune doit saisir cette chance par rapport à la dynamique et aux emplois que cela génère. Un citoyen pense qu'un groupe de travail devrait être créé pour étudier le problème du parking notamment lors de manifestations à la halle. Un citoyen indique que pour une entreprise du village, on doit accepter le projet. Il relève en outre que la terre déposée sur la parcelle près du hangar des cars, c'était de l'argent jeté par la fenêtre. Un citoyen demande si le prix proposé tient compte des derniers travaux de viabilisation. Il lui est répondu que le prix proposé est le même que celui proposé à l'époque pour le terrain de la nouvelle fromagerie. Un ancien maire explique également que la commune a voulu favoriser l'implantation de l'industrie et qu'il faut vendre au même prix. Il rappelle que les propriétaires auront à payer des taxes de raccordement. Un citoyen demande finalement tout simplement si la commune souhaite maintenir le semblant d'industrie qui est dans le village. Puis il y a encore une remarque au sujet du tourne char. Un citoyen indique que si on prend dans le talus du parapente, cela n'enlèverait aucune place de parc. La parole n'est plus demandée et il est passé au vote.

b) **Approbation**

L'assemblée accepte la vente des deux parcelles précitées au prix de CHF 48.- m2 à la majorité avec 1 avis contraire et 1 abstention.

L'assemblée délègue la compétence au Conseil communal pour la vente desdites parcelles à la majorité avec 2 abstentions.

4. **Modifications du règlement d'organisation du syndicat de communes du centre régional de compétence et protection civile du Jura bernois Tramelan relatives à l'organe de conduite en cas de catastrophe du Jura bernois**

a) **Présentation Henri Baumgartner**

Il s'agit de confier au syndicat de communes du CRC et protection civile du Jura bernois Tramelan la gestion de l'organe de conduite en cas de catastrophe du Jura bernois ci après OCIC JB. Chaque commune conservera un organe de conduite communal allégé au niveau de sa composition (2 ou 3 personnes) ayant pour tâche de débloquer les moyens financiers sur demande de l'OCIC JB et en cas de catastrophe survenant sur son territoire communal. Les modifications du règlements d'organisation sont exposées sur écran. Pour le financement de l'OCIC JB, les communes du Jura bernois verseront un montant estimé à 30 centimes par habitant et par année.

b) **Approbation**

L'assemblée approuve à la majorité avec 1 abstention les modifications du RO du syndicat de communes du CRC et protection civile du Jura bernois Tramelan.

5. Remplacement du lift pour handicapés dans le bâtiment du battoir – crédit d'engagement de CHF 30'000.-

a) *Présentation Paulette Bayard*

Le lift pour handicapés est tombé en panne et les frais de remise en état sont beaucoup trop élevés. Le conseil communal propose de remplacer ce lift. Dans la demande de crédit sont compris le lift, les travaux d'électricité et de maçonnerie nécessaires. Le financement sera couvert par les liquidités et l'objet sera déprécié selon les dispositions légales.

Un citoyen demande si c'est le même système qui est prévu. Il lui est répondu par l'affirmative.

b) **Approbation**

L'assemblée accepte le crédit d'engagement de CHF 30'000.- à l'unanimité.

6. **Communications du Conseil communal**

Henri Baumgartner

Le maire fait une petite rétrospective des évènements passés durant l'année 2014 et ayant marqué la vie villageoise tels que la naissance de la nouvelle halle à fromages, la fête villageoise, l'accueil de la nouvelle pasteur. Il relève que tout cela n'est possible que grâce à l'engagement volontaire de nombreuses personnes. Le Conseil communal consacre beaucoup de temps à la gestion des affaires communales et il remercie ses collègues et le personnel communal pour leur travail. Il remarque que la vie communautaire ne peut pas se dérouler sans divergences, mais qu'il importe de les gérer dans le respect de chacun. Le maire relève également la qualité de vie à Nods et la situation financière confortable. Il adresse ses meilleurs vœux pour un Joyeux Noël et une bonne année 2015 à tous ses concitoyens.

Le maire prend ensuite congé de Monsieur Jean-Marie Boillat, conseiller communal démissionnaire au 31.12.2014. Il constate que, durant 5 ans, Jean-Marie Boillat a donné et s'est donné. Le maire relève son franc parler, ses opinions claires et son dévouement. Il remercie chaleureusement Jean-Marie Boillat et lui adresse ses meilleurs vœux pour le futur.

Jean-Marie Boillat remercie toute l'équipe. Il indique que personne n'est parfait, que tout le monde commet des erreurs et qu'il en regrette encore. Il souhaite pleine réussite à son successeur. Un merci tout particulier également aux employés des travaux publics qui font un travail remarquable. Il adresse enfin ses meilleurs vœux pour 2015 à tous. L'administratrice lui remet une petite attention.

7. **Divers**

Un citoyen fait remarquer que selon lui, la commune de Nods devrait se doter d'une commission financière selon l'ordonnance sur les communes. L'administratrice lui indique que le règlement d'organisation communal prévoit un organe de vérification des comptes que l'assemblée élit à chaque législature. Le règlement d'organisation a été approuvé par l'OACOT.

Un citoyen déplore l'état de la métairie des Prés de Mijoux et demande si la commune a des projets pour ce bâtiment. Daniel Balmer signale que le dossier est en cours au niveau de la commission des pâturages et qu'il n'y a pas encore de solution.

Une citoyenne demande s'il serait possible de prévoir un endroit au sec à la déchetterie pour les livres usagés. Les livres pourraient ainsi être déposés et repris par d'autres intéressés.

Willy Sunier, au nom de l'assemblée communale, remercie le maire et les conseillers pour leur travail en contrepartie de maigres salaires et indemnités. Selon lui, il faut compter un 20% si l'on veut faire son travail correctement. Merci également au personnel administratif. Un merci tout particulier aux employés de la voirie qui sont au contact direct de la population avec les réactions qui peuvent parfois en découler. Il demande que chacun sache apprécier le travail qui est fait et fasse preuve de patience dans la période hivernale. Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et une bonne année.

Le vin chaud est offert à l'issue de l'assemblée.

La séance est levée à 21 h 35.